


Plan de Prévention des Risques naturels
Estuaire de la Charente
Marais d'Yves
île d'Aix

Carte du zonage réglementaire
Submersion marine
ÉCHELLE : 1/6000

Commune de Tonnay-Charente
Carte 1 - partie Nord

Adopté par arrêté préfectoral du	21 octobre 2009
Mise en application anticipée par arrêté préfectoral du	28 octobre 2009
Adopté par arrêté préfectoral du	18 septembre 2007
Équipé public par arrêté de	15 octobre 2012
Approuvé par arrêté préfectoral du	21 mai 2012

Présent
2012
Favorit

Avril 2012

Limites
— Limite d'extension des PPI E.M. (échelle d'origine : 1:50 000) ■ Côte de référence

Submersion marine

- Zone rouge : Rs1
- Zone rouge : Rs2
- Zone rouge : Rs3
- Zones indicées : Rs2-1, Rs2-2, Rs2-3 et Rs3-1
- Zone bleue : Bs1
- Zone bleue : Bs2

← Localisation des principaux axes d'écoulements

Mis pour être 2 1 Mars 2013
Préfecture de la Charente
Michel BOURGNE

